

# COMPTE-RENDU DE MISSION D'INSPECTION

du 2 juillet 1942

PÉRIODE : du 23 au 27 juin 1942

LIEUX : Région de Marseille

AUTEUR : Pierre Péliçon

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des constatations faites lors d'une mission qui a eu lieu du 23 au 27 Juin 1942 dans la région de Marseille.

J'étais accompagné par Monsieur Roquet, Inspecteur des détachements au Travail de la Base de Marseille.

Cette mission a comporté l'inspection des services centraux de la base principale de débarquement des travailleurs indigènes (deux compagnies de base et 4 compagnies de travailleurs) situés à Marseille, et de 17 compagnies et détachements relevant de cette base et cantonnés dans diverses localités des Bouches du Rhône et du Var.

J'ai visité à la fois les cantonnements des Unités et les lieux de travail des hommes ; il m'a été possible, dans certains cas, de prendre directement contact avec les employeurs.

Les constatations faites dans chacune des formations en cause sont détaillées dans les sept fiches annexées au présent rapport. Les observations d'ensemble suivantes peuvent être dégagées : elles confirment, en règle générale, celles qui ont pu être faites au cours de ma récente mission dans la région de Sorgues.



## **1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA BASE DE DÉBARQUEMENT**

La Base principale de débarquement de Marseille est à la fois un organisme administratif étendant son action à l'ensemble des formations de travailleurs indochinois actuellement stationnés dans la Métropole et un commandement d'unités indochinoises comparable à une Légion de travailleurs du type habituel.

Cette dualité de fonctions la conduit à avoir une portion centrale comportant des rouages administratifs particulièrement développés.

Le Commandant de la Base, qui commande à la fois les services administratifs à caractère général et un ensemble de compagnies de travailleurs, est assisté d'un Chef du Secrétariat, d'un Chef du Personnel, d'un Adjoint administratif et d'un Inspecteur des détachements au Travail, ce dernier ayant une compétence limitée, bien entendu, aux unités relevant de la Base.

Le Commandant de la Base est, en outre, assisté par un comptable régisseur des dépenses, par trois chefs de section administrative, et par un certain

nombre de chefs de services spéciaux (centre administratif indochinois, matériel et habillement pour l'ensemble de la M.O.I, casernements, service médical et infirmerie, hôpital, communs à toutes les formations de la M.O.I, embarquement, débarquement et transport, section de police, jardins potagers etc.)

## **2 - LES CADRES**

La Base de débarquement est commandée par Monsieur le Colonel en retraite Chaveyron, des troupes coloniales.

Grâce à la connaissance approfondie de l'indigène qu'il doit à une longue carrière coloniale et grâce à son expérience et son activité, Monsieur le Colonel Chaveyron assure, d'une manière particulièrement digne d'éloges, des fonctions que l'organisation même de la Main-d'œuvre Indigène et les circonstances de l'heure rendent tout spécialement difficiles.

Il est assisté par un personnel (mention toute spéciale doit être faite à ce sujet de l'activité et du dévouement de Monsieur le Médecin Lieutenant-Colonel Talec) et par un personnel subalterne tant européen qu'indigène qui, s'il est inégal quant à sa qualité professionnelle, paraît faire preuve de dévouement.

## **3 - LES EMPLOYEURS**

J'ai pu prendre contact avec un certain nombre d'employeurs qui m'ont semblé montrer de la compréhension à l'égard des indigènes tant en ce qui concerne l'organisation du travail qu'en ce qui touche les conditions de vie dans lesquelles il convient de placer les hommes. Il m'a été indiqué que la plupart des employeurs ont une attitude satisfaisante mais que certains doivent être parfois rappelés à l'ordre ; dans de rares cas le commandement n'a pas hésité à ôter à certains employeurs la disposition de détachements indochinois.

## **4 - SITUATION MATÉRIELLE**

### **A) Cantonnements**

Comme dans la région de Sorgues, les travailleurs sont cantonnés soit dans de véritables casernements, très bien organisés (Camp Pham Quynh de Marseille, Camp de Peyrolles) soit dans des cantonnements très variés situés dans des bourgs ou des villages, dans des fermes isolées habituellement abandonnées, dans des baraques en bois. Ces derniers cantonnements sont fréquemment installés d'une façon très sommaire mais, en règle générale, à

peu près convenable. Certaines insuffisances ayant été constatées, elles ont été retenues par Monsieur Roquet qui doit faire les observations nécessaires aux employeurs intéressés pour qu'il y soit porté remède sans retard.

## **B) Nourriture**

Ici encore la situation est très voisine de celle qui a été constatée à Sorgues.

### a) - Organisation du ravitaillement

La distribution du ravitaillement est assurée par un service fonctionnant à la Base et possédant son propre parc automobile. A l'aide de plusieurs circuits et de la collaboration de deux centres secondaires de ravitaillement, (St-Maximin, que j'ai personnellement visité, et Arles) il assure la distribution des vivres qu'il reçoit du groupe de ravitaillement au Commissariat à la Lutte contre le Chômage ainsi que des vivres éventuellement achetées directement par la Base.

### b) - Rationnement alimentaire

J'ai enregistré les doléances générales des agents d'encadrement et des travailleurs au sujet de l'insuffisance quantitative des rations alimentaires allouées aux hommes, notamment en ce qui concerne le riz et la viande. J'ai constaté, par ailleurs, que les aliments sont préparés dans de bonnes conditions et que la nourriture est appétissante.

Exception doit être faite en ce qui concerne le pain qui, délivré par la Base de Marseille, est mis en consommation en moyenne 48 heures après sa fabrication et moisit très rapidement quelles que soient les précautions qui sont prises. A ce sujet il y aurait certainement lieu de décentraliser au maximum les achats de pain, puisque les fournitures ne sont plus faites par l'Intendance, de manière à éviter cet inconvénient grave ; chaque compagnie pourrait, en principe, acheter elle-même son pain lorsque cela est nécessaire, ce qui éviterait tout risque de perte. Même observation pour la viande, dans certains cas.

Une même décentralisation devrait être également recherchée en ce qui concerne les légumes frais, afin d'éviter à la fois une augmentation des prix des légumes dus aux frais d'intermédiaires et de transport dont sont grevés les achats à Marseille et un échauffement des légumes dont il s'agit. Pour les prix il m'a été signalé au centre de ravitaillement de St Maximin que les primes journalières de 9Fr étaient suffisantes il y a quelques mois encore et qu'elles permettaient même de faire du boni ; tandis qu'à l'heure actuelle les

dépenses réelles par jour et par homme au point de vue alimentaire dépassent 12 francs ; le système d'achats du Commissariat à la Lutte contre le Chômage en est, au moins partiellement, rendu responsable.

L'insuffisance de condiments m'a été signalée. J'ai suggéré la possibilité de faire envoyer à la Base de Marseille, par l'intermédiaire de l'Administration locale, un tonnage suffisant de piments de Guinée. Cette question doit être mise à l'étude incessamment et le Département sera saisi d'une demande précise à ce sujet.

Le problème du ravitaillement des formations de travailleurs demeure entier. Je pense que sa solution pratique ne peut être recherchée que dans le retour à l'utilisation des services de l'Intendance Militaire.

### **C) Habillement**

L'habillement des travailleurs est, comme à Sorgues, très insuffisant, notamment lorsqu'il s'agit de détachements occupés à des travaux agricoles et surtout forestiers, qui comportent une usure extrêmement rapide des vêtements et des chaussures, (il convient de noter que sur un effectif de 4075 hommes, 1831 travailleurs sont occupés à des travaux forestiers).

J'ai visité en détail le magasin d'habillement de la base de Marseille qui est destiné à approvisionner l'ensemble des formations de la M.O.I. Les stocks sont, à cet égard, nettement insuffisants sauf peut-être en ce qui concerne les couvertures. Peu avant ma visite une livraison de cuir et de clous avait été faite et permettait la réparation d'une certaine quantité de chaussures destinées à une répartition immédiate vers les unités au travail. La fourniture par le Département d'une quantité importante de chaussures et de vêtements neufs est actuellement à l'étude et elle recevra très prochainement une solution pratique.

### **D) État sanitaire**

La Base de Marseille comporte une infirmerie-hôpital et un Service médical communs aux diverses formations indigènes. L'Hôpital Le Dantec est installé dans les bâtiments de l'infirmerie annexée aux prisons de Mazargues. C'est dire que s'il s'agit de locaux hospitaliers, il s'agit également de locaux s'apparentant d'une façon très directe à une prison.

Un centre de pré-malades où les hommes se reposent ou se livrent à des travaux très légers est installé à Peyrolles dans la vallée de la Durance. Monsieur le Médecin Colonel Talec, du Corps de Santé colonial, dirige l'organisation sanitaire de la main-d'œuvre indochinoise. Il est assisté à

Mazargues même par plusieurs médecins et infirmiers et notamment pas deux médecins du Corps de santé colonial.

Le Docteur Talec m'a fait visiter en détail la formation sanitaire qu'il dirige et m'a fourni des renseignements nombreux et précis tant en ce qui la concerne qu'en ce qui touche l'état sanitaire des Indochinois.

Si l'état de santé des hommes qui sont dans les détachements ne paraît pas motiver d'appréhension très grave pour l'instant, il n'en est pas de même pour ceux qui, malades, sont soignés à l'Hôpital Le Dantec, ou pré-malades, sont au repos dans le centre de Peyrolles.

A la date du 24 juin, le nombre des hospitalisés de Le Dantec s'élève à 263 unités dont 239 indochinois et 24 travailleurs étrangers, ces derniers occupant un étage de l'infirmerie-hôpital.

En dehors de malades et blessés divers, dont un lépreux, l'infirmerie-hôpital contient actuellement 158 tuberculeux.

Je ne puis mieux faire, pour indiquer la gravité du problème de la tuberculose chez les travailleurs indochinois que de reprendre ici quelques passages d'une brève étude faite tout récemment par le Docteur Talec à ce sujet.

*« De toutes les affections dont nos travailleurs indochinois se sont révélés porteurs depuis leur arrivée en France, la tuberculose revendique, sans contredit, une place de premier choix.*

*Par la multiplicité de ses formes et de ses aspects cliniques, par sa gravité même et son évolution souvent rapide, par son extension toujours croissante envers et contre tous nos efforts, cette maladie ne cesse de soulever pour nous les problèmes les plus graves et les plus angoissants. Certes nous savions que la tuberculose était en Indochine une affection assez commune et un facteur important de morbidité, mais nous étions loin de prévoir les profondes modifications pathologiques qu'encourraient en France nos travailleurs indochinois.*

*Ces modifications, déjà extrêmement sensibles du point de vue purement clinique de la maladie, prennent une allure véritablement inquiétante si l'on envisage son degré de fréquence et de morbidité.*

*La multiplicité sans cesse croissante des cas de tuberculose chez nos Indochinois en France mérite, non seulement que l'on s'intéresse à ce grand problème social ; mais aussi et surtout, qu'on lui donne une solution aussi rapide que possible. Cette extension de la tuberculose est manifeste et il nous est hélas que trop facile de la révéler. Il nous suffit d'évoquer :*

*a) L'augmentation du taux d'imprégnation tuberculeuse des travailleurs depuis leur arrivée dans la Métropole.*

*b) L'accroissement des cas de tuberculose dépistés et traités dans notre formation sanitaire hospitalière de Marseille. »*

---

« 158 malades présentant un diagnostic précis de tuberculose sont actuellement hospitalisés à LE DANTEC ou à son annexe Louis Boez.

En dehors de ces 158 tuberculeux dont la plupart est vouée à une mort presque certaine il existe environ 280 malades qui, depuis un an, ont présenté des accidents tuberculeux mineurs sous forme de cortico-pleurites. Ces accidents qui font actuellement l'objet d'une très importante étude à l'hôpital Le Dantec prennent une extension considérable depuis 6 mois. Leur nombre a presque doublé depuis l'hiver dernier passant des 150 à 280.

Il s'agit là, et les travaux en cours qui seront ultérieurement publiés en feront foi, de manifestations tuberculeuses et plus exactement de phénomènes d'allergie pulmonaire. Dix pour cent évoluent vers une tuberculose qui est toujours rapidement évolutive et mortelle, le reste s'améliore, guérit parfois, mais demeure exposé à des récurrences qui se font de plus en plus fréquentes et dont la gravité s'accroît à chaque poussée.

Tous ces travailleurs doivent être compris dans la liste des sujets qui, sans être porteurs de lésions bacillaires évolutives et importantes, ont présenté des manifestations tuberculeuses nécessitant une surveillance continue, un contrôle médical effectif. Ce sont des sujets partiellement inaptes au travail et ce sont eux qui pour la plupart, ont bénéficié d'un séjour au camp des pré-malades de Peyrolles. L'utilité d'un tel organisme est donc suffisamment démontrée. Son existence permet non seulement d'éviter une contamination parmi les autres travailleurs, mais de consolider dans une certaine mesure l'acquisition d'une immunité allergique récente. »

---

« Nous attacherons donc plus de valeur à la proportion des tuberculeux relative à l'ensemble des hospitalisations. Ce chiffre s'élève à 14,3 % pour l'hôpital Le Dantec. Les mêmes recherches établies en Indochine dans des conditions analogues donnant un index tuberculeux oscillant de 3 à 5 %.

Nous pouvons conclure que le nombre des tuberculeux indochinois en France est bien supérieur au nombre constaté en Indochine, en un mot, la morbidité tuberculeuse de nos travailleurs est trois fois supérieure en France à celle de leur pays d'origine.

Quant au taux de mortalité, il n'en est pas moins important. Au cours des douze derniers mois 57 décès pour tuberculose avérée ont été enregistrés. Si nous ajoutons à ce chiffre les 23 décès par tuberculose confirmée par les billets d'hôpital des diverses formations hospitalières en France nous arrivons au chiffre de 350 tuberculeux décédés pour 100.000 individus.

Cette mortalité dépasse donc largement les taux de mortalité par tuberculose auxquels nous sommes habitués. D'après les statistiques les plus récentes, la mortalité par tuberculose était en France de 180 pour 100.000 individus chez des sujets d'un âge équivalent. Or la France n'est-

*elle pas le pays d'Europe où la mortalité par tuberculose est la plus élevée ? »*

-----

Le Docteur Talec termine son étude en donnant les indications statistiques suivantes qui sont significatives :

« De 89 tuberculeux en 1940, le chiffre s'élève à 282 en 1941. Celui de l'année 1942 dépassera sans doute de beaucoup toutes les prévisions.

Il suffit de nous reporter au nombre de tuberculeux actuellement en traitement à l'hôpital Le Dantec, soit 158, pour se rendre compte de la gravité du problème devant lequel va se trouver bientôt notre service médical tout entier. »

Les cas de tuberculose observés se répartissent comme suit :

- tuberculose pulmonaire ..... 60,2 %
- tuberculose ganglionnaire ..... 24,7 %
- tuberculose osseuse ..... 9,8%
- autres formes ..... 4,8 %

Il ressort de cette étude et des constatations rapides que j'ai pu faire sur place, que le problème est particulièrement grave, et requiert toute l'attention des Autorités responsables.

Si le problème est grave, il n'a pas reçu jusqu'à ce jour de solution satisfaisante, malgré le dévouement dont fait preuve le personnel hospitalier.

Il est, en effet, presque incroyable que l'on ait logé dans une infirmerie de prison, si convenablement aménagée soit-elle, des malades, qu'à défaut d'autres considérations, il serait simplement humain de placer dans des conditions matérielles d'existence plus normales et plus agréables que celles qui sont habituellement prévues pour des détenus malades ou blessés. Il est à peu près certain que les 158 hommes, actuellement hospitalisés pour tuberculose, sont voués à une mort rapide ; il est particulièrement pénible de les voir s'éteindre dans des cellules de prison, même aménagées.

Le Service médical de la Main-d'œuvre Indigène a certainement fait tous ses efforts pour essayer de placer ces tuberculeux dans des sanatoria ; il n'y est pas parvenu en raison, semble-t-il, de l'opposition faite par l'administration de la santé Publique et peut-être aussi en raison de

certaines maladresses commises lorsque des démarches furent entreprises à ce sujet.

Dans l'état actuel des choses, l'acquisition de locaux primitivement destinés à l'installation d'une maternité mutualiste des Bouches du Rhône qui se trouve dans la banlieue de Montolivet, est envisagée. A défaut d'autre solution, celle-ci serait utilement retenue et n'interdirait d'ailleurs pas de réclamer la possibilité de placer les tuberculeux en sanatorium et de laisser l'hôpital aux autres catégories de malades. Les locaux de la maternité permettraient de loger 300 hommes et également, en raison de la répartition des étages, d'isoler d'une façon à peu près satisfaisante les tuberculeux qui constituent actuellement un très grave danger de contamination.

Suivant les renseignements qui m'ont été donnés, la réquisition par le Commissariat à la Lutte contre le chômage des locaux de la maternité est prévue. Il semble que la solution la meilleure consisterait en l'achat des locaux par le Département des colonies qui en laisserait pour tout le temps nécessaire la libre disposition aux Services de la Main-d'œuvre Indigène du Ministère du Travail. Cet établissement pourrait ultérieurement être utilisé comme hôpital colonial destiné aux européens rentrant malades de nos territoires d'Outre-Mer et pourrait servir en outre, à la formation expérimentale des jeunes médecins du corps de Santé colonial, stagiaires de l'École d'Application du Pharo.

J'insiste, en terminant sur deux points qui doivent à mon avis retenir l'attention du Département.

a) - A l'heure actuelle l'hôpital Le Dantec abrite à la fois des Indochinois (239 hommes) et des travailleurs étrangers (24 hommes).

Il est certainement très désirable d'éviter de faire cohabiter, où que ce soit et notamment dans un Etablissement hospitalier, des Indochinois et des Etrangers qui, pour la plupart, sont extrêmement douteux au point de vue moral. Malades ou affaiblis, inquiets en raison d'un long isolement de leur pays et de leurs familles, sans nouvelles de leurs parents, parfois mécontents de leur sort matériel et moral, toujours crédules et enclins à se laisser entraîner, les travailleurs indochinois sont certainement une proie facile pour les propagandes subversives. L'existence d'une cloison étanche dans un même Etablissement entre les indochinois et les éléments étrangers étant impossible, il est indispensable que les formations indochinoises aient leurs hôpitaux propres.

b) - Il n'en est pas moins indispensable que l'encadrement supérieur médical des ces formations soit constitué par des médecins ayant l'expérience pratique de la pathologie indigène. Il est à ce sujet particulièrement indiqué de faire appel à des officiers du Corps de santé colonial ou éventuellement à des médecins civils ayant vécu à la colonie. La solution la meilleure serait certainement de confier la

direction du Service médicale de la main- d'œuvre indochinoise à des services médicaux des Légions à des officiers du corps de santé colonial ayant une expérience pratique suffisante ; cette solution a déjà prévalu à Marseille, elle serait utilement adoptée pour les différentes Légions sauf sans doute pour la 3<sup>ème</sup> Légion dont le Médecin-Chef est un médecin civil ayant exercé de longues années en Indochine.

## **5 - SITUATION MORALE**

### **A) État d'esprit des travailleurs**

L'état d'esprit des travailleurs parait, dans son ensemble, relativement satisfaisant.

J'ai enregistré à diverses reprises les doléances de leurs cadres au sujet des larcins, portant principalement sur les produits alimentaires, dont ils se rendent coupables dans beaucoup de formations et dont l'excuse partielle peut être recherchée dans le fait que leurs rations alimentaires sont insuffisantes. Ces larcins, en règle générale assez bénins, prennent la proportion de véritables brigandages lorsqu'il s'agit des travailleurs appartenant à la compagnie de discipline de la Base.

Il serait assurément très désirable d'isoler complètement les éléments incorrigibles des différentes Légions qui sont actuellement centralisés dans la section de reclassement de Sorgues et dans la compagnie précitée. Ces éléments paraissent atteindre l'effectif approximatif de 150 hommes. Il est certain que leur isolement en un lieu où ils seraient astreints à un travail pénible, assorti d'un régime disciplinaire très dur, serait de nature à influencer heureusement le moral général des travailleurs, facilement perméables aux influences pernicieuses, en même temps qu'il permettrait l'amélioration des relations de nos indigènes avec la population locale, en qui arrive, dans certains cas, à manifester une hostilité très nette aux formations indochinoises.

Le Colonel CHAVEYRON, dont l'opinion coïncide avec la mienne à ce sujet, doit entreprendre des démarches afin de savoir s'il serait possible d'obtenir l'isolement d'un détachement disciplinaire dans l'île du Frioul ou dans une île voisine. En cas d'impossibilité il pourrait être fait usage d'un fort désaffecté ou tout autre lieu permettant un isolement facile.

### **B) Organisation des loisirs et propagande**

La Base de Marseille comporte un foyer très bien organisé et très fréquenté par les hommes ; il en est de même pour plusieurs des compagnies que j'ai visitées. Une troupe de scouts est organisée à Marseille et connaît un vif succès auprès des hommes.

Enfin du point de vue culturel, une pagode a été construite au camp Pham-Quynh de Marseille et l'édification d'une chapelle catholique doit suivre prochainement.

La Base de Marseille possède une troupe artistique assez importante qui effectue des déplacements fréquents et qui contribue ainsi à distraire les unités isolées.

J'ai préconisé le développement des jardins individuels dans les détachements trop peu importants pour qu'il soit possible d'y installer des foyers.

## **6 - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

### **Catégories professionnelles du travail effectué par les hommes**

Travaux industriels (industries chimiques, salins, conserves) .....	222 hommes.
Travaux agricoles .....	335 hommes.
Travaux forestiers et carbonisation .....	1831 hommes.
Services administratifs divers (hôpitaux, garnisons, centre-stockage, armée de l'air) .....	397 hommes.
Camps (service général, section de reclassement punis, pré-malades de Peyrolles, malades, absents, détachement d'Oran, divers) .....	1290 hommes.
TOTAL .....	4075 hommes.

### **Conditions matérielles du travail**

Les conditions du travail sont essentiellement variables suivant la nature de l'activité professionnelle des hommes. Si les travailleurs, occupés dans des hôpitaux ou dans un Etablissement de fabrique de conserves que j'ai visité, ont des occupations peu fatigantes, il n'en est pas de même pour ceux occupés à des travaux forestiers qui fournissent certainement un effort pénible dans des conditions d'habitat particulièrement rudes.

Les cadres européens et les employeurs semblent s'être particulièrement soucieux dans l'ensemble d'améliorer autant qu'il leur était possible les conditions d'existence des indigènes.

## **Rendement**

Le rendement des travailleurs indochinois est jugé, dans l'ensemble, satisfaisant par les employeurs ; dans certains cas même les intéressés m'ont exprimé leurs vives satisfactions à ce sujet.

## **Rétribution des travailleurs**

Les salaires consentis par les employeurs sont partiellement remis aux travailleurs qui, parfois, reçoivent directement une prime supplémentaire.

Il serait certainement très désirable, d'une part, d'unifier les rémunérations des travailleurs effectuant des travaux appartenant à la même catégorie professionnelle dans les diverses Légions de Travailleurs Indochinois ; et d'autre-part, d'étendre cette unification, d'accord avec le département de la Guerre, aux formations de travailleurs indigènes qui viennent d'être mises au Travail.

Une coordination et une simplification dans ce domaine seraient assurément très souhaitables.



De même que dans la région de Sorgues, les cadres des travailleurs m'ont exprimé leur vive satisfaction de voir des représentants du Département des Colonies visiter en détail les unités indochinoises au travail.

Les cadres supérieurs, et notamment le Colonel Chaveyron et le Docteur Talec, ont exprimé le vœu que le maximum d'indépendance soit laissé - ou rendu - aux formations indochinoises. Sans méconnaître le rôle capital qui doit être joué par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage lorsqu'il s'agit de régler les modalités d'emploi des travailleurs indochinois, ils estiment que la spécialisation du service de la Main-d'œuvre Indigène doit être respectée le plus possible tant au point de vue administratif qu'au point de vue médical.

Pierre PÉLISSON